NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25640
20 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 AVRIL 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA CROATIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, dans sa version originale croate accompagnée d'une traduction en anglais, une déclaration commune faite par le Président de la République de Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, et le Président de la communauté croate Herceg-Bosna, M. Mate Boban, à propos des récents combats qui auraient opposé les forces alliées de l'armée bosniaque et les forces du Conseil de défense croate.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladimir DROBNJAK

ANNEXE

Déclaration commune faite par le Président de la République de Bosnie-Herzégovine et le Président de la communauté croate Herceg-Bosna le 18 avril 1993 à Zagreb

Zagreb, le 18 avril 1993

Après avoir examiné ensemble la question des relations entre les Croates et les Musulmans, nous, Alija Izetbegovic et Mate Boban, sommes convenus de ce qui suit :

1. Tout désaccord au sujet des relations entre les populations croate et musulmane de Bosnie-Herzégovine doit se régler par la voie politique.

2. Rien ne justifie des hostilités entre l'armée de Bosnie-Herzégovine et les forces du Conseil de défense croate (HVO).

3. Nous ordonnons à toutes les unités de cesser immédiatement les hostilités, de libérer les prisonniers et d'engager des négociations à tous les niveaux pour éliminer les causes de conflit.

4. Nous ordonnons d'établir sans délai les responsabilités dans le déclenchement des hostilités et les buts poursuivis par les unités et par les individus.

(Signé) Alija IZETBEGOVIC

(Signé) Mate BOBAN